



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME D'EXCELLENCE - BOURSES D'ETUDES POUR RELIGIEUX 2022

DESCRIPTIF ET PROCEDURE

1. Objet du programme :

Ce programme du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) finance des bourses d'études, longues et courtes, dans les matières pertinentes (histoire, sociologie, philosophie, théologie...), en priorité de niveaux master et doctorat, ou de niveau licence selon la qualité des dossiers.

Le programme de bourses d'étude est ouvert à la fois à **des religieux ou futurs cadres religieux francophones amenés à exercer des responsabilités au sein d'une institution religieuse, et à des étudiants francophones** ayant un projet d'études en sciences humaines en lien avec les sciences religieuses (histoire, sociologie, philosophie...).

2. Public concerné : Ces bourses concernent des candidats :

- **francophones.** Pour les étudiants qui souhaiteraient consacrer une période préparatoire en France afin de se perfectionner en français, la demande de bourse d'études devra être faite avant le départ de l'étudiant. Le financement de cette période préparatoire ne sera pas assuré par le ministère,
- ressortissants de tous pays, hormis ceux l'Union Européenne et d'Amérique du Nord,
- **toutes les religions sans exception sont concernées,**
- les candidatures d'étudiants en cours d'études à l'étranger et n'ayant jamais bénéficié d'une bourse du gouvernement français sont prioritaires par rapport à celles d'étudiants installés en France,
- **Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.**

3. Date limite de candidature : 3 mai 2022



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Modalités :

- La bourse est attribuée pour un cycle d'études (ou pour une partie de celui-ci dans le cas des bourses courtes) par une commission de sélection au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il appartient donc à l'étudiant de prévoir les moyens financiers nécessaires à la poursuite éventuelle de ses études en France au-delà de la période couverte par la bourse.
- Si le candidat dépend d'une autorité ou d'une communauté religieuse, un engagement de cofinancement de la part de celle-ci constituera un avantage pour ce candidat.
- Les bourses, gérées par Campus France, sont des allocations aux taux standards retenus pour les différents cycles d'études. Le montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau Licence ou Master est de 700 € par mois. Le montant de l'allocation versée pour une bourse d'études de niveau Doctorat est 1 500 € par mois (taux en vigueur au 1er janvier 2022).
- Le voyage A/R ou toute formation linguistique préalable ne sont pas pris en charge dans le cadre de cette bourse.
- La prise en charge de l'hébergement de l'étudiant par une institution ou une association religieuse doit être mentionnée dans le dossier.

5. Les établissements d'accueil en France

Le panel des cursus et des établissements français susceptibles d'accueillir des boursiers ne se limite pas à la théologie. Les principaux établissements d'accueil ont été au cours de ces dernières années : l'Institut catholique de Paris, le Centre Sèvres-Facultés Jésuites de Paris, l'École pratique des hautes études (EPHE), les facultés de théologie, catholique et protestante, de Strasbourg, le Studium de l'Institut Notre-Dame-de-Vie (Vaucluse) et l'Université catholique de Lyon.

Cependant, d'autres établissements ont déjà accueilli des boursiers pour des cursus non confessionnels : l'université de Strasbourg, l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM) de l'université d'Aix-Marseille, la Sorbonne, l'Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative d'Aix-Marseille, ou encore l'École française d'Extrême Orient (EFEO) entre autres.



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En 2022, les candidats peuvent postuler à des bourses longues ou courtes

Bourses longues

Elles couvrent une période d'études allant de 12 à 36 mois pour tout ou partie d'un cycle d'études en France (Master, Doctorat, éventuellement Licence selon la qualité des dossiers).

Bourses courtes

Elles couvrent une période d'études allant de 6 à 12 mois et financent prioritairement des Master 2, et des séjours en France qui s'inscrivent dans le cadre d'un doctorat, avec ou sans cotutelle, ou d'un post-doctorat, en France. D'autres cycles de formation sont néanmoins susceptibles de bénéficier d'une bourse courte.

Pour les bourses longues et les bourses courtes

Les étudiants ou congrégations, devront transmettre les candidatures à l'Ambassade de France en Egypte (service de coopération et d'action culturelle), avant le **3 mai 2022, délai de rigueur, par voie électronique à tech-gouv@ifegypte.com**

Mentionner BOURSE RELIGIEUSE puis le NOM DU CANDIDAT dans la barre objet du message

L'annexe 2 « DOSSIER DE BOURSE D'ETUDES POUR RELIGIEUX 2022 » donne la liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier.